

Republique Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternite -Justice

New York, le 21 avril 2005

**Discours de son Excellence
Monsieur Sidi Mohamed Ould Taleb Amar,
Ministre du Developpement Rural, de l'Hydraulique et de
l'Environnement
De la Republique Islamique de Mauritanie,
A l'Occasion de la Tenue de la 1^{ère} Session de la CDD**

Monsieur le President,
Chers Collegues Ministres,
Excellence, Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Representants ;
Mesdames et Messieurs.

Notre pays faisant partie de la region sahelienne caracterisee par un climat desertique et une pluviometrie irreguliere et mal repartie, est confronte depuis plusieurs decennies a une secheresse persistante se traduisant par un deficit hydrique chronique et par un abaissement generalise des nappes phreatiques.

Cette situation, a laquelle vient s'ajouter periodiquement (l'invasion de criquets pelerins devastateurs, a cree un desequilibre de l'environnement, a rendu difficile l'acces a l'eau potable et a l'assainissement et n'a pas favorise le developpement de l'agriculture et l'elevage qui sont des secteurs cles pour la lutte contre la pauvreté et pour le developpement economique et social du pays.

Grace a la volonte du President de la Republique, Monsieur Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, qui accorde une attention toute particuliere au developpement des etablissements humains, l'acces pour tous a l'eau potable et a l'assainissement, un vaste programme d'infrastructures hydrauliques a ete execute au cours des dernieres decennies

pour generaliser l'approvisionnement en eau et soutenir le developpement de l'elevage extensif et de l'agriculture irriguee. Ainsi, 3000 points d'eau ont ete crees dont 332 reseaux de distribution, 1000 forages equipes de pompes a motricite humaine et PMH et 1668 puits cimentes.

Le taux global d'acces a l'eau potable est estime a 43%. Cependant plus de 50% de la population vivant dans les zones rurales n'a pas acces a des systemes adequats d'eau potable et d'assainissement.

Un cadre strategique de lutte contre la pauvrete elabore par notre pays en 2000, fait du developpement des etablissements humains, de l'acces a l'eau potable et l'assainissement des axes strategiques de l'action gouvernementale, menee dans une approche multisectorielle basee sur le developpement d'un partenariat public prive, impliquant la participation des collectivites et de la societe civile. La mise en oeuvre de ce cadre favorisera la croissance economique en vue d'assurer la securite alimentaire, un acces equitable aux ressources par la disponibilite des biens et services et le developpement des capacites de gestion integree et participative du secteur rural.

Les objectifs de desserte fixes par notre pays a l'horizon 2010 visent: (i) la densification des reseaux en milieu urbain pour atteindre un taux de raccordement de 80% avec une dotation d'au moins 70 l/j/hab en milieu urbain et 20 a 40 l/j/hab en milieu rural ; (ii) l'equipement de tous les villages de plus de 500 habitants par un reseau de distribution et (iii) l'equipement de tous les villages de plus de 150 habitants par un point d'eau moderne (puits cimente, contre puits relie a un forage).

La reforme du secteur de l'eau et de l'assainissement operee en 2001 a permis le recentrage du role de l'administration dans la reglementation, la planification, les strategies des services d'eau potable et d'assainissement. Une clarification du paysage institutionnel a ete ainsi effectuee permettant la creation de nouvelles structures specialisees qui couvrent les differentes missions assignees au secteur.

Un nouveau code de l'eau a été adopté en fin 2004 par l'assemblée nationale et le sénat. 11 affirme la domanialité de l'eau, protège l'environnement et les ressources en eau, fait de l'accès à l'eau un droit de chacun, consolide les acquis en matière de gestion intégrée et durable des ressources en eau, définit les rôles des intervenants et facilite la mise en œuvre de la politique nationale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

L'engagement pris par notre pays pour atteindre les objectifs de développement du millénaire pour l'eau et l'assainissement, nécessite la réalisation d'ici 2015 (i) du projet Aftout Essahli visant l'alimentation à long terme de Nouakchott à partir du fleuve Sénégal, (ii) des extensions et modernisations des réseaux existants, (iii) de 400 nouveaux réseaux de distribution d'eau et 1200 points d'eau modernes associés à des infrastructures d'assainissement adéquats en zones rurales et semi urbaines.

Le coût de l'investissement nécessaire est estimé à 304 milliards d'ouguiya soit 820 millions d'Euros dont 145 milliards d'ouguiya soit 390 millions d'Euros à mobiliser pour la période 2005-2007 afin de porter le taux de couverture à 55%.

Je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès à nos travaux en cette 13^{ème} session de la commission de développement durable en fondant beaucoup d'espoir sur la réalisation des ODM pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique grâce aux efforts conjugués de nos gouvernements et du concours précieux de la communauté internationale, des partenaires au développement et des initiatives annoncées, en l'occurrence, l'initiative de BAD, la facilité de l'Union Européenne et la feuille de route du WASH. Pour cela, il est nécessaire d'accorder une priorité au renforcement des capacités d'absorption et de suivi évaluation en faisant bénéficier nos pays de toutes les expertises techniques disponibles pour la mise en œuvre des recommandations de cette 13^{ème} session de la CDD.

Je vous remercie